



Projet éolien de Folles

Lettre d'information n°1

Décembre 2017

La commune de Folles et la communauté de communes Elan s'investissent activement dans la transition énergétique en accordant leur confiance à la société Eolise pour développer un projet éolien au nord du territoire de la commune de Folles.

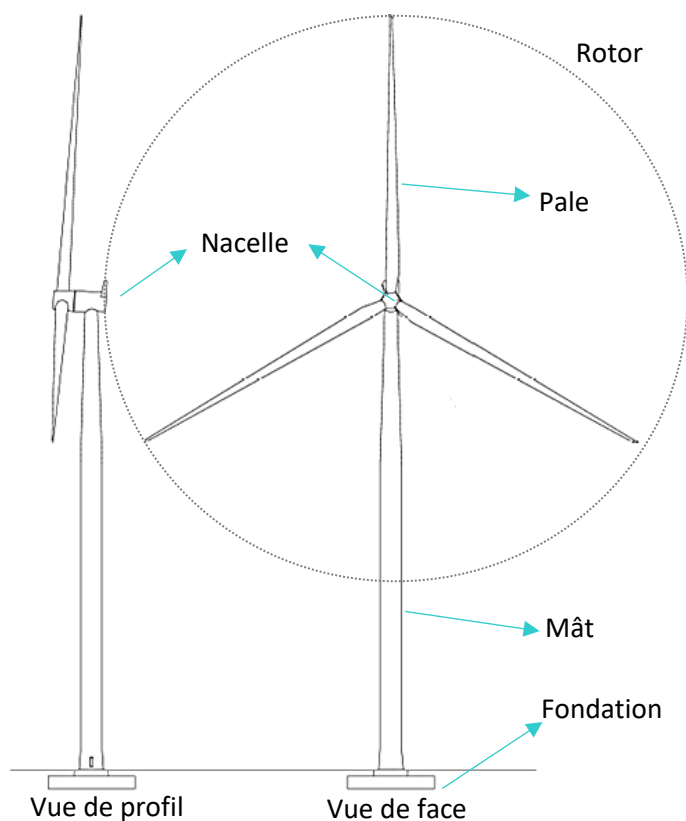
PRESENTATION DE LA SOCIÉTÉ EOLISE

Eolise est une société française, localisée à Poitiers et spécialisée dans le développement d'énergie renouvelable en particulier l'éolien. Eolise se base sur l'expérience de ses fondateurs qui ont développé et mis en exploitation plusieurs dizaines d'éoliennes en Hauts-de-France. La société Eolise travaille en priorité avec des entreprises locales de Haute-Vienne et de Nouvelle-Aquitaine.

POURQUOI LE CHOIX DE L'ÉOLIEN ?

L'éolienne s'inspire des moulins à vent d'autrefois et utilise la seule force du vent pour produire de l'énergie électrique. Cette énergie est donc propre, locale et renouvelable.

L'éolienne se compose d'un rotor de trois pales dont l'axe de rotation est relié à la nacelle contenant le générateur d'électricité. La nacelle est installée en haut d'un mât pour capter des vents plus forts et réguliers. Le mât est fixé sur des fondations en béton et contient le poste de transformation électrique. La force du vent entraîne le mouvement du rotor et l'axe transmet l'énergie mécanique au générateur qui la convertit en électricité.



Exemple pour une éolienne récente :

	Dimensions
Pale	65 mètres
Rotor	130 mètres
Mât	115 mètres
Hauteur totale	180 mètres
Puissance	4 MW

1 éolienne de **4** mégawatt (MW) produit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de **4 900** personnes.

Les éoliennes ont une durée de vie de vingt ans et le coût et les conditions de leur démantèlement sont prévus dès la mise en service du parc d'après la législation en vigueur.

L'énergie éolienne est une énergie propre et productrice d'emplois locaux comme les techniciens de maintenance. Le secteur éolien génère 15 900 emplois en France et ses effectifs augmentent fortement chaque année.

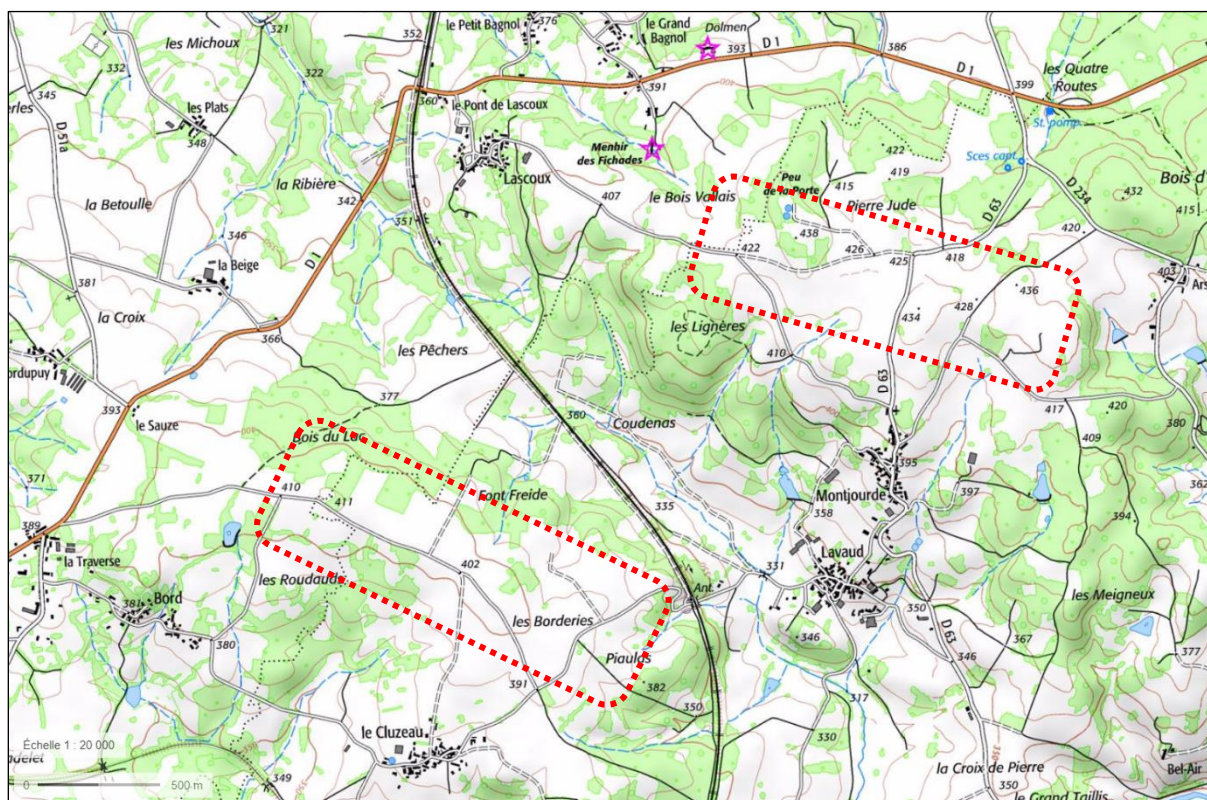
Le développement de l'éolien terrestre en France s'inscrit dans la loi sur la transition énergétique et dans la continuité des accords de Paris. Les objectifs nationaux prévoient une puissance installée de 21 800 MW pour 2023, contre 12 908 MW fin septembre 2017 (soit environ 6 500 éoliennes).

La Nouvelle Aquitaine compte 818 MW d'éolien installé et environ 46 MW pour le Limousin avec un objectif départemental de 600 MW pour 2020.

LE PROJET ÉOLIEN DE FOLLES

La zone d'implantation potentielle a été définie en fonction de nombreux critères réglementaires, techniques et environnementaux : la distance réglementaire aux habitations (500 mètres minimum), les servitudes techniques, la biodiversité et les enjeux environnementaux, le paysage et les monuments historiques, le potentiel de vent et le raccordement électrique ...

Deux zones potentielles se détachent au nord de Montjourde et au nord du Cluzeau.



Zone d'étude pour l'implantation d'un parc éolien

Le contour précis de ces zones sera validé et affiné par les études en cours et dévoilé lors de la permanence d'information à venir.

HISTORIQUE DU PROJET

Au niveau communal :

- Septembre 2016 : présentation du projet au maire et ses adjoints
- Décembre 2016 : échange avec le conseil municipal et plusieurs propriétaires exploitants
- Mai 2017 : délibération communale en faveur du projet Eolise sur les deux zones identifiées

Depuis le premier échange nous informons régulièrement Monsieur le Maire de l'avancement du projet. Le conseil municipal de Fromental est également informé du développement du projet.

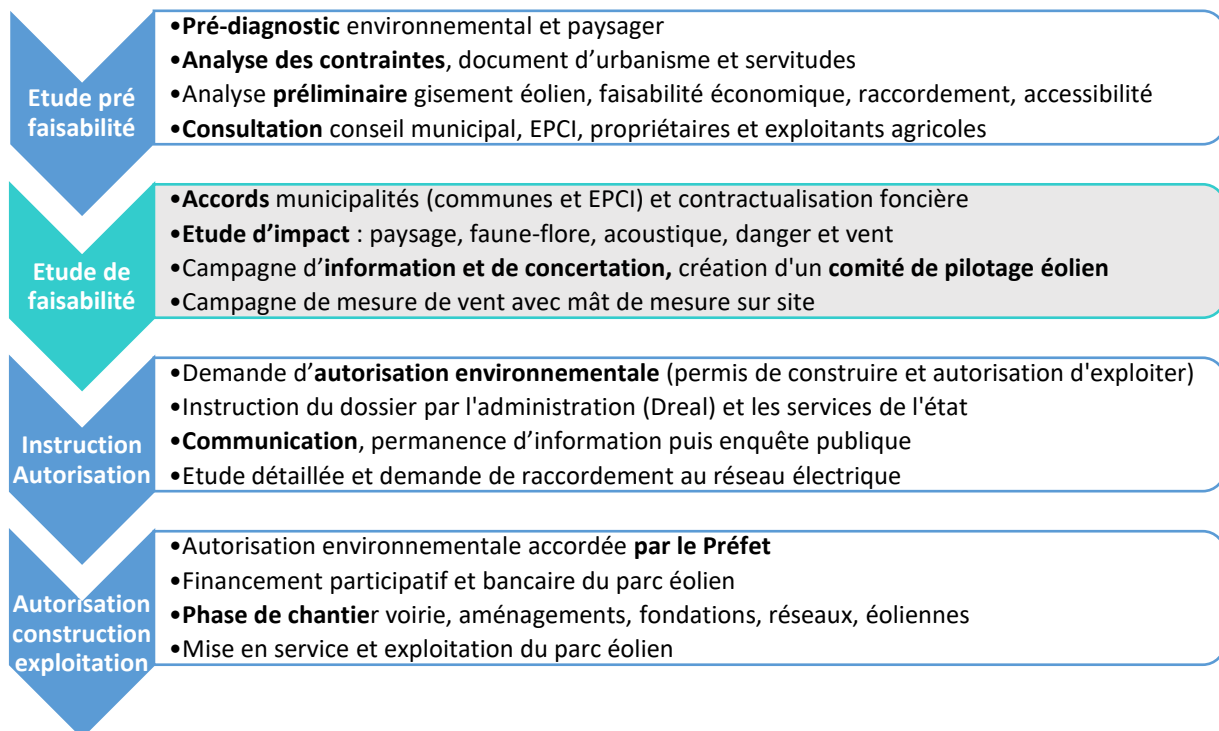
Au niveau de la communauté de communes :

- Novembre 2016 : rencontre du président de la communauté de communes Porte d'Occitanie
- Mars 2017 : présentation au président et vice-président d'Elan, nouvelle intercommunalité
- Juin 2017 : avis favorable du conseil communautaire pour notre projet éolien.

Les propriétaires et exploitants agricoles concernés ont été contactés afin de signer des conventions portant sur leur accord pour le développement et l'exploitation possible du projet éolien.

LES ÉTAPES D'UN PROJET ÉOLIEN

Durant quelques années, plusieurs étapes sont nécessaires entre l'identification d'un site éolien et sa mise en exploitation. Le projet éolien est actuellement en étude de faisabilité :



LES DIFFÉRENTS VOILETS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

L'ensemble des études en cours et à venir permet de déterminer le nombre, la puissance et les dimensions des éoliennes. Le résultat de l'analyse des contraintes locales oriente également le meilleur positionnement des machines.

À titre d'information les deux zones du projet de Folles pourraient accueillir un total de 4 à 8 éoliennes.

Présentation d'une partie des études qui composent le dossier de demande d'autorisation environnementale, les dates étant données à titre indicatif :

L'étude faune-flore permet d'identifier les enjeux écologiques du site et de ses alentours en couvrant un cycle biologique complet d'une année. Les oiseaux, les chauves-souris et la flore sont ainsi étudiés afin d'adapter le projet éolien à la biodiversité recensée.

Les experts d'Encis Environnement, basé à Limoges, réalisent l'étude. Les riverains du projet sont informés depuis son lancement.



L'étude acoustique analyse l'environnement sonore existant dans la zone d'étude. Une modélisation basée sur ces résultats permet de s'assurer que les éoliennes projetées respecteront la réglementation en vigueur. La norme française limite fortement l'émergence du bruit (comme pour le voisinage).

Début 2018, plusieurs microphones seront installés à proximité de certaines habitations.



L'étude paysagère analyse les perspectives et le paysage dans toute l'aire d'étude visuelle du projet. Réalisée par des paysagistes, elle permet de choisir le meilleur scénario d'implantation du parc éolien. Plusieurs dizaines de prises de vue servent à simuler des photomontages représentant l'emprise visuelle du projet.

L'étude est en cours de réalisation par Encis Environnement à Limoges.



L'étude de vent identifie la ressource énergétique locale (fréquence, direction et vitesse du vent). Un mât de 100 mètres, équipé d'appareils de mesure enregistre des données sur le site. Le résultat de l'analyse permet de préciser la puissance et le type d'éolienne à installer et leur disposition.

Un mât de mesure sur site sera installé en 2018



LA CONCERTATION LOCALE AUTOUR DU PROJET

Afin de permettre un échange qualitatif nous constituons un comité de pilotage éolien. Les échanges permettront de construire un projet cohérent et adapté au territoire. Ce comité regroupera des représentants riverains en tant qu'habitants et acteurs locaux. Vous pouvez nous contacter si vous souhaitez intégrer ce comité en qualité de riverain proche ou éloigné, membre d'association, exploitant agricole, chasseur, entreprise, élu ...

Nous organiserons une réunion au premier trimestre 2018 et vous serez informé, dans la prochaine lettre d'information, des référents du comité qui vous représenteront.

Une permanence d'information se tiendra en mairie au premier semestre 2018. Elle vous permettra de venir vous renseigner sur le projet directement à notre rencontre. Nous répondrons à vos questions sur l'éolien en général et sur le projet de Folles en particulier. Vous pourrez consulter des cartes et éléments techniques et environnementaux mis à disposition.

Nous contacter : Téléphone : 05 49 38 88 25 - Adresse mail : b.wambre@eolise.fr

Eolise SAS – Business center – 3 avenue Gustave Eiffel Téléport 1 – 86 360 Chasseneuil-du-Poitou

Site d'information sur l'éolien : <http://fee.asso.fr/>

<http://www.enr.fr/eolien-terrestre>